



Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, réuni le 9 septembre 2019 sous la présidence de Monsieur Serge HEAS, Maire.

ASSURANCE DU PERSONNEL

- ✓ Accepte l'avenant proposé par la compagnie d'assurance ALLIANZ - SOFAXIS pour l'assurance statutaire prenant effet au 1^{er} janvier 2020 (jusqu'au 31 décembre 2022).
- ✓ Autorise Mr le maire à signer à signer les différents documents nécessaire à ce dossier

PERSONNEL COMMUNAL:

- ✓ Demande le renouvellement du contrat aidé de Mme ROUX jusqu'au 31 décembre 2019 et donne autorisation à Mr le Maire pour la signature du contrat ou document en lien avec ce dossier.

Service technique :

- ✓ Accepte demande de mutation externe de Peter DUGUÉ au 1^{er} décembre 2019 au sein du service aménagement de la délégation Châteaubriant du Département de Loire Atlantique (avec reprise des congés) et valide sa radiation des effectifs à cette date.
- ✓ Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial permanent à compter du 1^{er} décembre 2019 pour palier à ce départ. Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

ATLANTIC'EAU : « rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2018 »

- ✓ Approuve le Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2018, établi par Atlantic'Eau.

LOCATIONS SALLES COMMUNALES

- ✓ Fixe les tarifs des salles communales prenant effet immédiatement

SALLE CULTURELLE	Commune	Hors Commune
Mariage	420€ (+ 52,50 € si pris la veille) Deuxième jour : 210 €	630 € (+ 52,50 € si pris la veille) Deuxième jour : 315 €
Réunion de famille, buffet,... sans entrée payante	Première journée : 262,50€ Deuxième journée : 131,25 €	Première journée : 420 € Deuxième journée : 210 €
Réunion, assemblée générale, vin d'honneur	157,50€ gratuit pour Associations, "Arbre de Noël" et C.C.C.D.	262,50 € (avec cuisine : + 105,00 €)
Association locale à but lucratif	105 € par location	315,00 €
Théâtre	Forfait annuel de 315 €	
ASSURANCES	obligation dépôt de quittance	
ARRHES	50 % du montant de la location à la réservation 50 % à la remise des clés	
DEPOT DE GARANTIE	500 €	
VAISSELLE	Vaisselle comprise dans le prix de la location (quantité à préciser lors de la réservation) Toute vaisselle cassée sera facturée 2 € l'unité	
SONO VIDEOPROJECTEUR ECRAN DE PROJECTION	Location : 60 € Dépôt de garantie : 500 €	

FOYER RURAL	Commune	Hors Commune
Réunion de famille, buffet,... sans entrée payante	Première journée : 157,50 € Deuxième journée : 78,75 €	Première journée : 262,50 € Deuxième journée : 131,25 €
Réunion, assemblée générale, vin d'honneur	105 € gratuit pour les associations	158 €
Association locale	105 €	
Club de l'amitié réunions bi-mensuelles	Forfait annuel de 210 €	
Sépulture	30 €	
ASSURANCES	obligation dépôt de quittance	
ARRHES	50 % du montant de la location à la réservation 50 % à la remise des clés	
DEPOT DE GARANTIE	300 €	
VAISSELLE	Vaisselle comprise dans le prix de la location Toute vaisselle cassée sera facturée 2 € l'unité	

Il est rappelé que le couchage est INTERDIT dans les salles, mention qui sera rajoutée sur les règlements intérieurs respectifs.

Fait à St Julien de Vouvantes, le 13 septembre 2019

Le Maire,
Serge HEAS

